

cet essai exigera. Avec le système que le gouvernement suit aujourd'hui d'accorder d'année en année les permis pour la saison, on ne peut pas raisonnablement s'attendre à ce que les pêcheurs fassent ces déboursés. A ce point de vue de la chose, et pour atteindre le résultat désiré, il pourrait être jugé à propos que le département accorde pour des cantonnements de pêche au saumon, sur le lac Ontario, des baux de longue durée embrassant une période de neuf ans. La longueur de ce terme induirait tout probablement quelques pêcheurs à affecter un capital suffisant à l'achat de rets et autres appareils convenables pour une telle entreprise, tandis qu'avec les présents règlements on ne trouvera personne qui veuille entreprendre des travaux pour lesquels il faudrait faire des déboursés considérables, et qui, dans les circonstances, doivent être regardés comme étant d'une nature quelque peu précaire.

Ayant fait part à votre département, en diverses occasions précédentes, des opinions que j'entretenais sur l'à-propos et la nécessité qu'il y avait d'encourager cette entreprise de la pêche au saumon dans le lac Ontario, tant en permettant l'usage de ceux des rets qui pourraient se trouver les meilleurs pour faire cet essai, qu'en accordant des permis de cantonnement qui embrassent une période de plusieurs années, j'insiste encore fortement sur ce point afin que les capitalistes ou autres personnes qui s'occupent de la pêche puissent se décider à fournir de l'argent et à exercer leur énergie dans l'espoir que l'entreprise finira par réussir. Car, avec le système actuel des permis de pêche pour la saison, on ne trouvera personne pour entreprendre la chose, à moins que ce ne soit d'une manière mesquine et inefficace qui ne leur donnera pas plus de satisfaction à eux-mêmes qu'elle n'en donnera à votre département.

Au sujet du saumon d'Ontario et de la méthode à employer pour le capturer, j'ai l'honneur de soumettre à votre considération, comme traitant d'une manière très intelligente la question qui nous occupe, la lettre ci-jointe de J. J. Robson, écr., laquelle a été adressée par ce monsieur à votre commissaire en février 1879.

Respectueusement soumis.

SAMUEL WILMOT.

NEWCASTLE, ONTARIO, 17 février 1879.

MON CHER MONSIEUR,—Comme je le sais par une conversation que j'eus avec vous, il y a quinze jours, quand j'étais à Ottawa, vous ne regarderez pas comme un acte d'impertinence de ma part que je prenne la liberté de vous écrire au sujet de la reproduction artificielle du poisson,—industrie que le gouvernement du Canada pratique depuis quelques années dans ce voisinage.

Dans mon enfance, il y a quarante ans, j'ai pris du saumon et de la truite en quantité dans le cours d'eau sur lequel est situé l'établissement ichthyogénique du gouvernement. J'ai toujours résidé à moins de deux milles de ce cours d'eau depuis ce temps-là, et comme je suis un disciple dévoué d'Isaac Walton, j'ai déploré l'extermination graduelle du poisson qui avait lieu, non seulement dans ce ruisseau, mais dans tous les cours d'eau des environs. Je me rappelle bien le temps où notre ami Wilmot commença ses expériences il y a quelques dix ans, époque à laquelle le nombre total des saumons qu'il prit pendant la saison de la fraie pour les fins de la reproduction a été, je crois, de cinq ou six poissons dont il fit éclore les œufs dans sa cave et lâcha les alevins dans le ruisseau au mois de juin suivant. Depuis ce temps-là, je n'ai pas laissé passer une année sans visiter fréquemment le cours d'eau pendant la saison de la fraie, et j'ai été charmé de voir l'augmentation prononcée du nombre des saumons adultes qui y sont venus d'année en année. Je suis convaincu que je n'exagère pas en disant qu'en octobre dernier, il s'est trouvé à la fois, entre l'établissement ichthyogénique du gouvernement et lac (distance de moins de deux milles), trois mille saumons pesant de trois à vingt livres chacun. Je dirai encore que, d'après des renseignements que j'ai reçus de personnes résidant dans d'autres parties d'Ontario, il y a à peine, entre Brighton et Hamilton, un cours d'eau dans lequel il ne soit pas venu plus ou moins de saumons l'automne dernier.